

# Chambre des Représentants.

SESSION DE 1873-1874.

## COMMISSION DES PÉTITIONS.

### FEUILLETON N° 1.

#### I. — Prompts rapports.

M. VANDER DONCK, *rapporteur*.

Numéros du feuilleton.	Numéros du registre des pétitions.
------------------------------	--

- |    |       |  |
|----|-------|--|
| 1. | 5982. | Par pétition datée de Gand, le 5 août 1873,<br>Des notaires de Bruxelles et des divers arrondissements<br>du pays demandent l'unité du ressort pour tous les notaires.<br>Même demande des notaires de l'arrondissement de<br>Gand.<br>Des notaires de la ville de Gand transmettent copie de leur<br>protestation contre une réunion de la chambre des notaires<br>convoquée pour délibérer sur la question du ressort nota-<br>rial. — Concl. — Renvoi à M. le Ministre de la Justice. |
| 2. | 6059. | Par pétition datée de Bruxelles, le 4 décembre 1873,<br>Les notaires de Bruxelles présentent des observations<br>contre la demande des notaires cantonaux, d'abroger<br>l'art. 5 de la loi organique du notariat et de décréter l'unité<br>du ressort pour tous les notaires. — Concl. — Renvoi à<br>M. le Ministre de la Justice.   |

Numéros du feuilleton.	Numéros du registre des pétitions.
------------------------------	--

- |    |                                  |  |
|----|----------------------------------|--|
| 3. | 5853.                            | <p>Par pétition datée de Laroche, le 11 décembre 1873,<br/>Le bourgmestre de Laroche prie la Chambre de statuer sur la pétition des bourgmestres dans la province de Luxembourg, tendante à obtenir un traitement ou une indemnité du chef des fonctions de ministère public qu'ils remplissent près les tribunaux de simple police.</p> <p>Même demande des bourgmestres de Houffalise, de Florenville et de Messancy. — Concl. — Renvoi à MM. les Ministres de la Justice et de l'Intérieur.</p> |
| 4. | 5983.<br>5928.<br>6026.<br>6064. | <p>Par pétition en date du 18 juillet 1873,<br/>Des habitants du canton de Wavre proposent des mesures pour vulgariser le mode de guérir par l'homéopathie.</p> <p>Même demande d'habitants du canton d'Eghezée, Bruges, Heure. — Concl. — Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur.</p>   |
| 5. | 6042.                            | <p>Par pétition datée de Namur, le 5 décembre 1873,<br/>Le sieur Bayonnet, préposé des douanes, prie la Chambre de voter un crédit pour augmenter de 15 à 20 p. % les traitements des employés des douanes. — Concl. — Renvoi à M. le Ministre des Finances.</p>   |
| 6. | 6063.                            | <p>Par pétition datée de Beveren-Waes, le 10 décembre 1873,<br/>Le sieur Flamen prie la Chambre d'améliorer la position des commis des accises. — Concl. — Renvoi à M. le Ministre des Finances.</p>   |
| 7. | 5999.                            | <p>Par pétition datée d'Alost, le 14 novembre 1873,<br/>Des habitants d'Alost demandent l'annulation de l'arrêté du collège échevinal de cette ville qui les exclut de la garde civique active. — Concl. — Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur.</p>   |

## II. — Rapports ordinaires.

M. VANDER DONCKT, *rapporteur*.

- |    |       |  |
|----|-------|--|
| 8. | 5363. | <p>Par pétition datée de Helchin, le 2 avril 1873,<br/>Le conseil communal de Helchin prie la Chambre de décréter la construction immédiate du chemin de fer projeté d'Audenarde à Roubaix, par Berchem, Avelghem Saint-Genois, Dottignies et Wattrelos. — Concl. — Renvoi à M. le Ministre des Travaux Publics.</p> |
|----|-------|--|

Numéros du feuilleton.	Numéros du registre des pétitions.
------------------------------	--

9.

5968.

Par pétition datée de Bruges, le 13 août 1873,

La députation permanente du conseil provincial de la Flandre occidentale transmet le vœu émis par ce conseil que le Gouvernement soit autorisé à concéder ou construire un chemin de fer partant d'un point quelconque de la ligne d'Audenarde à Courtrai et passant par Kerckhove, Waermaerde, Avelghem, Bossuyt, Autryve, Espierres, Coyghem, Dottignies, Herseaux et Waterlos, pour aboutir à Roubaix et Tourcoing. — Concl. — Renvoi à M. le Ministre des Travaux Publics.

10.

5926.

Par pétition sans date.

Des habitants de Grembergen demandent que la station, dans cette commune, sur la ligne de Termonde à Saint-Nicolas soit établie sur la parcelle cadastrale, section B, n° 503, ou sur la parcelle voisine n° 510. — Concl. — Renvoi à M. le Ministre des Travaux Publics.

